



Préparation de la rentrée 2024 – postes spécifiques nationaux (SPEN) et postes à profil (POP)

Instruction relative à la campagne de modification de la carte des postes spécifiques nationaux (SPEN) et postes à profil (POP)

Division des établissements
Département de l'organisation scolaire (DOS)
Affaire suivie par : Sandrine BOVARD
Tél : 01 57 02 64 97
Mél : ce.dos@ac-creteil.fr

Division des personnels enseignants
Affaire suivie par : Fatima Filippin
Tél : 01 57 02 60 31
Mél : ce.dpe@ac-creteil.fr

Texte adressé pour attribution à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, mesdames et messieurs les principaux des collèges et madame la cheffe du service académique d'information et d'orientation

Pour information à mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale, mesdames et messieurs les IA-IPR et mesdames et messieurs les IEN ET-EG

Référence :

B.O. spécial n°6 du 28 octobre 2021

Annexes :

- Annexe 1 : Nomenclature relative aux postes spécifiques nationaux (SPEN)
 - Annexe 2 : Formulaire de demande d'une création ou qualification d'un poste SPEN
 - Annexe 3 : Formulaire de demande d'une suppression ou déqualification d'un poste SPEN
 - Annexe 4 : Formulaire de demande d'une création ou qualification d'un poste POP
 - Annexe 5 : Fiche de poste POP
-

Dans le cadre de la préparation des opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, et des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, la présente circulaire a pour objectif de préciser les modalités relatives à la campagne de modification de la carte des postes dits « spécifiques nationaux » (SPEN) et des postes à profil (POP).

La campagne de modification de la carte des « postes spécifiques nationaux » (SPEN) et des postes à profil (POP) est ouverte dès maintenant.

Pour rappel, quatre types de modifications peuvent être demandées lors de cette campagne :

- la **qualification** en support spécifique national d'un support non spécifique ;
- la **déqualification** d'un support spécifique national, ayant vocation à rejoindre le mouvement non spécifique
- sa **suppression complète** ;
- la **création ex-nihilo** (sous réserve de prévoir les besoins dans votre répartition disciplinaire dans le cadre de la préparation de rentrée 2024) d'un support spécifique.

Toute demande de qualification, déqualification ou suppression doit porter sur un poste **vacant au 01/09/2024**. Les demandes d'intervention sur les postes occupés au 01/09/2024 (exemple : dossier de retraite non saisi) ne sont pas recevables.

1. Les postes spécifiques nationaux (SPEN)

Ces postes, dont la nomenclature est présentée en annexe 1, font l'objet de procédures de recrutement très sélectives, en raison de l'étroite adéquation nécessaire entre la nature de l'enseignement qu'ils impliquent et les compétences de leurs occupants. Comme chaque année, ces procédures seront détaillées dans une publication du Bulletin officiel du début du mois de novembre ; je vous invite toutefois à consulter d'ores et déjà le B.O. spécial n°6 du 28 octobre 2021, qui vous apportera de nombreuses informations utiles au bon déroulement de cette campagne.

J'attire votre attention sur le fait qu'il vous appartient d'étudier, en lien avec les corps d'inspection des disciplines concernées, la liste exhaustive des postes spécifiques nécessaires à votre établissement et des personnels qui y sont affectés, afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

Vos demandes doivent être adressées au département de l'organisation scolaire sous format informatisé (ce.dos@ac-creteil.fr), via l'un des formulaires présentés en annexe 2, accompagné d'une fiche de poste détaillée à destination des candidats. Dans le cas de plusieurs demandes, et quelle qu'en soit la nature, je vous remercie de nous faire parvenir un formulaire par demande.

Les formulaires sont à transmettre au DOS au plus tard **le lundi 16 octobre 2023, délai de rigueur**.

Enfin, compte tenu du très grand nombre de postes restés vacants lors des opérations du mouvement spécifique national 2022, j'attire votre attention sur la réelle spécificité que doit revêtir votre proposition, et sur la nécessité de l'expliciter de manière détaillée dans le formulaire désigné.

2. Les postes à profil

Le mouvement « poste à profil » (PoP), mis en place par le Ministère à titre expérimental en 2022 est reconduit cette année dans le cadre des opérations de mobilités pour le second degré public. L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignants des postes qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes particulières en lien avec le projet d'établissement, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste. Ce mouvement peut concerner des postes d'enseignant avec du face-à-face pédagogique et des postes de CPE. Les postes de psychologue de l'éducation nationale ne peuvent prétendre à ce profilage.

Il s'agit ainsi d'identifier des postes qui requièrent une compétence pédagogique particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte spécifique (projet d'établissement, isolement géographique, enseignement en éducation prioritaire).

La procédure mise en œuvre lors du recrutement sur ce type de poste permettra aux corps d'inspection et aux chefs d'établissement de retenir la meilleure candidature possible.

Vos demandes de création et/ou de qualification de poste POP doivent être adressées à la division des personnels enseignants (DPE) **sous format numérique (word, excel)** à l'adresse mvt2024@ac-creteil.fr, via le formulaire présenté en annexe 4, accompagné de la fiche de poste détaillée en annexe 5 à destination des candidats. Dans le cas de demandes multiples, et quelle qu'en soit la nature, je vous prie de nous faire parvenir un formulaire par demande.

Les formulaires sont à transmettre à la DPE au plus tard **le lundi 16 octobre 2023, délai de rigueur**.

Je vous remercie par avance de votre collaboration qui vise à permettre d'améliorer l'adéquation entre la qualification des personnels et les exigences liées aux postes.

Pour la rectrice et par délégation,

La secrétaire générale adjointe,

Signé,

Francette DALLE MESE